

## ACCÈS AUX SOINS GYNÉCOLOGIQUES

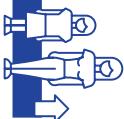
**Suivi gynécologique, les bonnes questions au bon moment!**

	Âge approprié	De 8 à 10 ans	De 11 à 14 ans	De 15 à 24 ans	De 25 à 40 ans	De 41 à 49 ans	De 50 à 65 ans	De 66 à 74 ans	75 ans et plus
Contraception									
RDV annuel de suivi gynécologique									
Frottis (tous les 3 ans de 25 à 65 ans)									
Mammographie (tous les 2 ans)									
Vaccination papillomavirus humain (HPV)			Rattrapage jusqu'à 19 ans						
Ménopause									
Puberté									
Maladies Sexuellement Transmissibles (MST)	!	!	!	!	!	!	!	!	!

⌚ = en fonction des facteurs de risques

! = en cas de rapport non protégé

Mais aussi : fuites urinaires, sexualité, infertilité, pré-grossesse, troubles du cycle menstruel, règles douloureuses, etc.



Fontenay-sous-Bois a choisi de développer un service public de médecine de proximité accessible à toutes et tous. C'est pourquoi la ville a implanté un Centre Municipal de Santé (CMS) qu'elle gère et dont elle prend en charge le personnel, l'équipement et l'entretien. La santé des femmes y occupe une place importante : des consultations sont ainsi proposées et accessibles chaque jour à destination des femmes et jeunes filles fontenaysiennes pour leur suivi gynécologique et leur information sur les différentes alternatives contraceptives.

## SANTÉ DES FEMMES À FONTENAY

Pour votre suivi gynécologique à tous les âges des consultations en gynécologie sont proposées tous les jours, par :

- **Le Centre Municipal de Santé**

### CMS Madeleine Brès

4 rue Marie-Claude Vaillant Couturier  
94120 Fontenay-sous-Bois

Bus 124 - arrêt Théâtre Jean-François-Voguet  
Bus 116 Arrêt Marie-Claude Vaillant Couturier

**Prise de rendez-vous par téléphone  
au 01 49 74 76 56, sur place ou sur  
internet via le site Maiia.com**

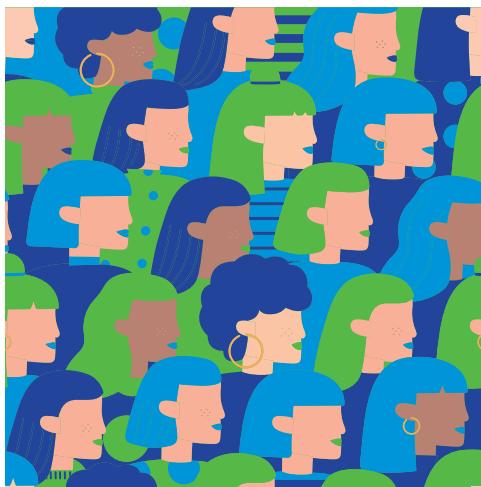
**Horaires d'ouverture :**

- **Du lundi au vendredi**  
Matin : 8h20 – 12h30  
Après-midi : 13h20 – 19h10
- **Le samedi matin** : 8h30 – 12h30

**Attention : l'accès au CMS Madeleine Brès ne sera plus possible 10 minutes avant la fermeture du centre.**

**• Les professionnel-le-s  
de santé libéraux-ales de la ville :  
gynécologues, médecins  
généralistes, sages-femmes**

Liste de professionnel-le-s consultable  
sur l'annuaire santé Ameli :  
<http://annuairesante.ameli.fr/>



**Durant les consultations,  
votre médecin est à votre  
écoute pour réaliser :**

- Suivi gynécologique
- Dépistages (frottis, etc.)
- Information sur les différentes alternatives contraceptives
- Prescription et suivi de contraception,
- Pose et retrait d'implants et de dispositifs intra-utérins
- Suivi de grossesse (suivi physique, psychique et social)
- Prévention des cancers féminins et des Maladies Sexuellement Transmissibles (MST)



## L'ACCÈS À L'IVG

L'Interruption volontaire de grossesse (IVG) est accessible jusqu'à la 14<sup>ème</sup> semaine de grossesse, soit 16 semaines après le début des dernières règles. La sécurité sociale rembourse l'IVG et les examens complémentaires à 100%.

**2 méthodes** sont proposées au choix selon le contexte :

- **L'IVG médicamenteuse** : jusqu'à la 9<sup>ème</sup> semaine après le début des dernières règles (soit 7<sup>ème</sup> semaine de grossesse), auprès d'un.e médecin ou d'un.e sage-femme formé.e à l'IVG, en ville, en établissement de santé, en centre de santé, ou en centre de santé sexuelle.
- **L'IVG chirurgicale** : jusqu'à la 14<sup>ème</sup> semaine de grossesse en établissement de santé ou en centre de santé sous anesthésie locale ou générale. L'hospitalisation en dure que quelques heures.

**Attention aux délais légaux !** Prenez contact au plus vite même si vous hésitez. Le choix d'une IVG est un choix personnel encadré par la loi. Seule la femme concernée peut en faire la demande. Seul.e un.e médecin ou un.e sage-femme formé.e à l'IVG peut la pratiquer.

Si vous n'êtes pas  
assurée sociale, vous  
pouvez bénéficier  
d'une IVG.

Si vous êtes  
mineure et que vous  
ne souhaitez pas  
informer votre famille,  
précisez-le dès la prise  
de RDV.

Vous êtes  
dans l'une  
de ces 2  
situations ?

Adressez-vous  
directement  
au planning  
familial d'un  
hôpital (pour  
ne pas perdre  
de temps).

Un entretien psycho-social doit être proposé à toutes les femmes. Il est obligatoire

pour les mineures. Il n'existe plus de délai de réflexion imposé suite à la demande d'IVG. Si le.la professionnel.le de santé ne pratique pas l'IVG, il.elle vous orientera vers un.e autre professionnel.le de santé afin d'être prise en charge.

### Accès à l'IVG à Fontenay et ses environs :

- Auprès du Centre Municipal de Santé Madeleine Brès 01 49 74 76 56
- Auprès des Centres de Santé sexuelle, des PMI Jean-Macé 01 48 75 68 27 et Émile-Roux 01 49 74 79 42
- Auprès des professionnel.le.s de ville ayant passé une convention avec un établissement de santé. Vous pouvez accéder aux coordonnées auprès du Réseau Périnatal du Val-de-Marne 01 84 77 09 10/ 09 13

### Centres Hospitaliers publics :

- Hôpitaux de Saint-Maurice (RDV Doctolib) 01 43 96 60 10
- CHI Créteil (01 57 02 33 03)
- CHI Villeneuve Saint-Georges (01 43 86 20 08)
- CHU Bicêtre (01 45 21 22 15/77 50)

### Établissements privés

- Hôpital Privé Armand-Brillard (01 43 74 32 16)
- Hôpital Privé de Marne-la-Vallée (01 77 74 15 62)
- Clinique Gaston-Métivet (01 49 76 76 49)
- Hôpital Privé de Vitry (01 45 59 55 02 ou Doctolib)

### Plateforme téléphonique et digitale IVG :

- N° National (service et appel anonymes et gratuits du lundi de 9h à 22h, du mardi au samedi de 9h à 20h) : 0 800 08 11 11
- <https://ivglesadresses.org/>